068-226800019-20110513-0000007591-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/05/2011

Réception par le Prefet : 16/05/2011

Publication: 20/05/2011

Pour le Président du Conseil Général

l'Assemblée

et par délégation Ludovic LIONS Chet du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2011-5-5-3

Séance du vendredi 13 mai 2011

AVENANT AU CONTRAT DE PROJETS ETAT - REGION 2007/2013 DANS LE CADRE DE LA REVISION A MI-PARCOURS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du Conseil Général du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- les délibérations n° 00/00-7 du 14 décembre 2006 du Conseil Général relative au Contrat de Projets Etat - Région 2007/2013 et nº 11e/01-07 de la Commission Permanente du Conseil Général du 19 janvier 2007 portant approbation du texte du Contrat de Projets Etat - Région 2007/2013,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de la Territorialité,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la teneur de l'avenant présenté en annexe et tel qu'exposé dans le rapport,
- Précise que la signature de cet avenant se traduit par une économie de 200 000 € pour notre collectivité, la participation départementale passant de 46,007 M€ à 45,807 M€,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant au Contrat de Projets Etat - Région 2007/2013.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

ALSACE

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Avenant à mi-parcours

Avenant relatif au volet Constructions Universitaires du Grand Projet 1 « Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation » pour des opérations situées dans le département du Haut-Rhin

Le montant total du projet structurant « Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation » inscrit au contrat de projets 2007-2013 est de 284,6 M€.

Le présent avenant est établi à budget constant. Il concerne exclusivement la répartition du financement de l'Etat aux opérations du CPER dans le Haut-Rhin.

Cet avenant technique est élaboré pour prendre en compte la réévaluation nécessaire de deux opérations de construction à l'issue des études préalables au regard des spécificités des projets, de leur consistance et de l'application de la clause énergie.

Les deux opérations sont localisées à Colmar et à Mulhouse.

Elles sont inscrites dans l'axe « développement des formations et filières professionnelles dans l'enseignement supérieur » et dans l'axe « vie universitaire ». Il s'agit de la réévaluation de la construction du $6^{\text{ème}}$ département de l'IUT de Colmar, et du projet de construction d'une bibliothèque centrale à Mulhouse.

Après accord des maîtres d'ouvrages signataires du CPER 2007-2013 et de l'Université de Haute Alsace, le financement de ces opérations évolue de la façon suivante :

1 – Construction du 6ème département de l'IUT de Colmar (ES2C-ES2E)

L'opération de construction d'un montant initial de 3,6 M€ est réévaluée à 4,2 M€ pour prendre en compte les sujétions liées aux caractéristiques du terrain de la construction et pour permettre d'atteindre la norme des « bâtiments basse consommation ».

Le financement complémentaire de 0,6 M€ est obtenu par la réaffectation de la participation de l'Etat au 1er équipement de l'opération, réduite de 1,4 M€ à 1,1 M€ et par la réaffectation de la participation de l'Etat à l'aménagement des Campus du Grillenbreit et du Biopôle à Colmar, réduite de 0,4 M€ à 0,1 M€.

2 – Construction d'une bibliothèque centrale à Mulhouse (ES21C-ES21E)

L'opération de construction d'un montant initial de 13,3 M€ est réévaluée à 13,8 M€ pour prendre en compte l'évolution du programme liée au nouveau concept de « maison de la connaissance » (learning center) et pour permettre d'atteindre la norme des « bâtiment basse consommation ».

Le financement complémentaire de 0,5 M€ est obtenupour la réaffectation de la participation de l'Etat au 1er équipement de l'opération, réduite de 1,4 M€ à 0,9 M€.

Cet avenant est ainsi établi à budget constant pour chaque co-financeur de ces opérations, signataire du CPER.

L'Etat et les Collectivités territoriales concernées par ces opérations décident de programmer les opérations décrites ci-dessus telles qu'elles sont inscrites dans la synthèse financière présentée ci-après.

Volet constructions universitaires (GP1) du CPER 2007-2013 Avenant relatif au Haut-Rhin

Code op°	Opération	Maître d'ouvrage	Phase du CPER	Montants totaux estimés	Cofinanceurs du CPER							
ES2C ES2E ES27C		a camago		(M€)	Etat	Conseil Régional Alsace	CG du Haut- Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et M2A			
	Création d'un 6è département à l'IUT	Ville de	CPER initial	3,60	0,40	0,90	0,90	Colmar et CAC (1,000 (1,40 (1) (1,000 (1,40 (1) (1,40 (1				
ES2C	de Colmar - Construction	Colmar	Complément avenant	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00				
ES2E Cr		Colinai	CPER après avenant	4,20	1,00	0,90	0,90	1,40				
	Création d'un 6è département à l'ILIT		CPER initial	1,40	1,40							
	de Colmar - Equipement	UHA	Retrait d'avenant	0,30	0,30							
	de Comiai - Equipement		CPER après avenant	R après avenant 1,10 1,10 CPER initial 0,40 0,40								
	Aménagament du Campus du		CPER initial	0,40	0,40							
ES27C	Grillenbreit du Biopôle de Colmar	UHA	Retrait d'avenant	0,30	0,30							
	official da Biopole de Connai		CPER après avenant	0,10	0,10			CAC 1,40 (1) 0,00 1,40 0,00 0,00 0,00				
	Construction d'une hibliothèque		CPER initial	13,30	3,75	2,69	2,69		4,17 (2)			
ES21C	centrale à Mulhouse - Construction	M2A	Complément avenant	0,50	0,50	0,00	0,00		0,00			
	centrale a maniouse - construction	Comar Comar Comar CPER après avenant 4,20 1,00 0,90 0,90 1,40		4,17								
	Construction d'une hibliothèque		CPER initial	1,40	1,40							
ES21E	centrale à Mulhouse - Equipement	UHA	Retrait d'avenant	0,50	0,50							
	centrale a maniouse - Equipement		CPER après avenant	0,90	0,90							
			Compléments avenant	1,10	1,10	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Bilan de l'avenant du CPER		Retraits avenant	1,10	1,10	0,00	0,00	0,00	0,00			
			Bilan de l'avenant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	(1) dont 0,5 M€ de FCTVA	(2) dont 1,48	M€ de FCTVA						<u> </u>			

Avenant relatif au volet « Accès et retour à l'emploi » du Grand Projet 2

« Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle »

Le montant total du Grand projet « Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle » inscrit au contrat de projets 2007/2013 est de 26,07 millions d'euros.

Le présent avenant est établi à budget constant. Il concerne exclusivement la répartition des financements de la Région Alsace entre la ligne FP2 « Centre de ressources » et la ligne FP4 « Développement des compétences. »

1 – Centre de ressources et animation (FP2)

Cette ligne est dotée d'un montant total de financement de 6,642 millions d'euros, abondés à parité par l'Etat et la Région Alsace soit 3,321 millions d'euros chacun.

Sur cette ligne, la Région Alsace finance exclusivement le fonctionnement de l'OREF à raison de 0,175 millions d'euros par an, soit sur la durée du contrat de projets de projets 1,225 millions d'euros.

Le solde disponible, au titre de la contribution de la Région Alsace est donc de 2,096 millions d'euros

Afin de maintenir la parité entre les financeurs du Grand projet il est proposé d'affecter ce solde à l'opération « Développement des compétence » (FP4).

2 – Développement des compétences (FP4)

Cette opération dotée d'un montant total de 3,7 millions d'euros est financée à raison de 0,7 million d'euros par l'Etat et de 3 millions d'euros par la Région Alsace.

L'importance et le nombre des dossiers traités au titre de la ligne « Développement des compétences » conduit à affecter le solde disponible de l'opération FP2 (2,096 M€) à l'opération FP4.

Cet avenant est ainsi établi à budget constant pour chaque co-financeur de ces opérations, signataire du CPER 2007/2013 conformément à la synthèse financière présentée ci-après.

Volet emploi, formation (GP2) du CPER 2007-2013 : ALSACE

Avenant

Code			Montants	Cofinance	eurs du CPER
op°	Opération	Phase du CPER	totaux estimés (M€)	Etat	Conseil Régional Alsace
		CPER initial	6,642	3,321	3,321
FP2	Centre de ressources et animation	Retrait avenant	-2,096	0,000	-2,096
		CPER après avenant	4,546	3,321	1,225
		CPER initial	3,700	0,700	3,000
FP4	Développement des compétences	Complément avenant	2,096	0,000	2,096
		CPER après avenant	5,796	0,700	5,096
		Complément avenant	2,096	0,000	2,096
	Bilan de l'avenant du CPER	Retrait avenant	-2,096	0,000	-2,096
		Bilan de l'avenant	0,000	0,000	0,000

Avenant relatif au Grand Projet 3

« Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace »

Le montant total du Grand projet « Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace » inscrit au contrat de projets 2007/2013 est de 47,08 millions d'euros.

Le présent avenant concerne exclusivement le redéploiement de crédits de l'opération « Restructuration du Musée Alsacien » vers la nouvelle opération « Mise en valeur des Musées de Strasbourg » sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Strasbourg et vers l'opération « Extension du Musée Unterlinden ».

1 – Restructuration du Musée Alsacien (C4)

Une enveloppe de 12,6 millions € a été inscrite aucontrat de projets pour la restructuration du Musée Alsacien, prise en charge à hauteur de 40 % par la Ville de Strasbourg et à hauteur de 20 % par l'Etat, la Région et le Département du Bas-Rhin.

Les études préalables de cette opération ont fait apparaître que son engagement est subordonné à la résolution préalable de diverses difficultés de nature technique et de nature juridique. Elle ne pourra pas débuter dans des délais compatibles avec la mise en œuvre du CPER.

La ville de Strasbourg demande son remplacement par une opération nouvelle intitulée « Mise en valeur des Musées de Strasbourg » d'un montant de 7,9 M€.

2 – Mise en valeur des Musées de Strasbourg (nouvelle opération)

La nouvelle opération « Mise en valeur des Musées de Strasbourg » est intégrée au CPER pour un montant total de 7,9 M€.

Elle se décline en deux volets cohérents : réalisation de la 2ème tranche du Musée historique $(2,4 \text{ M} \odot)$, et réalisation d'une nouvelle phase de l'opération engagée il y a deux ans par la Ville de Strasbourg pour l'aménagement d'un pôle de conservation et d'étude des collections des musées $(5,5 \text{ M} \odot)$.

L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général du Bas-Rhin y contribuent, chacun à hauteur de 1,52 M€

3 – Extension du Musée Unterlinden (C3)

L'extension du Musée Unterlinden à Colmar, d'un coût total estimé à 18 millions d'euros lors de la signature du CPER en 2007, est l'opération culturelle la plus importante du CPER en Alsace.

Suite au jury du concours de maîtrise d'œuvre du 19 novembre 2010, le programme d'extension du Musée Unterlinden a été réévalué à 21 millions d'euros HT. Ce projet, qui donne toute satisfaction sur le plan de l'urbanisme, de l'architecture et de la muséographie, bénéficiera d'un complément de crédits de 3 M€, dont 1M€ de part Etat et 600 000€ de la part du conseil régional.

Volet culture (GP3) du CPER 2007-2013 : ALSACE

Code op°	Opération	Phase du CPER	Montants totaux estimés	Cofinanceurs du CPER								
			(M€)	Etat	Conseil Régional Alsace	CG du Bas- Rhin	CG du Haut- Rhin	Colmar et CAC	Ville de Strasbourg			
	Extension du Musée Unterlinden	CPER initial	18,000	3,898	3,600		3,000	7,502				
C3		Complément de crédits	3,000	1,000	0,600		0,000	1,400				
		CPER après révision	21,000	4,898	4,200		3,000	8,902				
	Restructuration du Musée Alsacien	CPER initial	12,600	2,520	2,520	2,520			5,040			
C4		Retrait de crédits	-12,600	-2,520	-2,520	-2,520			-5,040			
C4 I		CPER après révision	0,000	0,000	0,000	0,000			0,000			
Nouvelle	Mise en valeur des Musées de	CPER initial	0,000	0,000	0,000	0,000			0,000			
opération	Strasbourg	Complément de crédits	7,900	1,520	1,520	1,520			3,340			
operation	Strasbourg	CPER après révision	7,900	1,520	1,520	1,520			3,340			
		Complément de crédits	10,900	2,520	2,120	1,520	0,000	1,400	3,340			
	Bilan de l'avenant du CPER	Retrait de crédits	-12,600	-2,520	-2,520	-2,520	0,000	0,000	-5,040			
		Bilan de la révision	-1,700	0,000	-0,400	-1,000	0,000	1,400	-1,700			

Avenant relatif au Grand Projet 5

« Développer les modes de transports alternatifs au mode routier »

Le montant total du projet structurant « Développer les modes de transports alternatifs au mode routier » (GP5), inscrit au contrat de projets 2007-2013, est de 423,64 M€.

Le présent avenant technique porte le budget total du GP5 à un montant de 401,147 M€. Il concerne des opérations du GP5, hors transport fluvial, et affecte la répartition des financements de l'Etat, du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin, du Conseil Général du Haut-Rhin, de Mulhouse Alsace Agglomération, ainsi que des « autres partenaires » non signataires du CPER.

Il est établi pour prendre en compte :

- des économies générées par deux opérations (T1 « achèvement de la 3^{ème} voie à Erstein » et T9 « extension des lignes du tramway de Mulhouse »),
- des abondements d'opérations du fait
- . de la réévaluation d'opérations liées à l'approfondissement des études et à la prise en compte de nouvelles contraintes,
- . de l'intégration de nouvelles priorités, fonction de l'avancement des différents projets et en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Après accord des signataires du CPER 2007-2013, le financement des axes « capacité de l'épine dorsale ferroviaire Nord-Sud » et « desserte des territoires urbains et péri-urbains » évolue de la façon suivante :

1 – Achèvement de la 3ème voie d'Erstein (T1)

L'opération de construction d'un évitement à Erstein a été mise en service le 12 décembre 2009. Réseau Ferré de France a confirmé une économie de 15,2 M€ sur son périmètre.

Les 12,923 M€ non engagés par l'Etat et le ConseilRégional d'Alsace seront redéployés sur d'autres opérations du CPER, en priorité en faveur d'opérations d'aménagement de capacité sur l'axe « Vendenheim-Bâle », dont les objectifs d'amélioration de la capacité sont identiques à l'opération sur laquelle des économies sont générées.

2 – Aménagement de capacité sur l'axe Vendenheim-Bâle (y compris Strasbourg-Kehl) (T3)

L'opération T3 « Aménagement de capacité sur l'axe Vendenheim-Bâle », d'un montant initial de 70 M€, est réévaluée à 74,35 M€ pour pradre en compte :

- une réduction de 10,9 M€ sur l'aménagement du nœud ferroviaire de Strasbourg provenant d'un report temporel des aménagements entre Strasbourg et Kehl,
- un abondement, estimé à 14,95 M€, nécessaire pour épondre aux enjeux croissants de capacité du réseau ferroviaire structurant alsacien. Les perspectives nouvelles de développement des trafics de tout type (mise en service de la 2ème phase de la LGV Est Européenne au printemps 2016, trafics croissants TGV, notamment Rhin-Rhône, TER et fret...) justifient la réalisation d'études d'avant-projet et, par la suite, de projet d'une opération de 4ème voie entre Strasbourg et Vendenheim, dont le coût est estimé à 7,95 M€. L'étude de capacité sud Alsace, identifiera d'éventuels aménagements nécessaires au niveau de l'étoile ferroviaire de Mulhouse, lesquels pourraient faire l'objet d'études d'avant-projet en cohérence avec une opération conjointe de modernisation du poste de Mulhouse. Il est également programmé, en fonction des orientations qui seront prises dans le cadre du mandat confié au Préfet de la région Alsace, un budget avec un cofinancement de partenaires non signataires du CPER (Suisse, EAP, RFF, Union Européenne) pour la réalisation d'études d'avant-projet d'un éventuel raccordement ferroviaire de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse. Enfin, pour exécuter le solde d'opérations du 11ème plan, l'Etat réserve dans cette ligne T3 une provision de 0 ,3 M€.

3 – Etudes préparatoires et prospectives (dont acquisitions foncières d'opportunité à l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse) (T4)

Cette opération, d'un montant initial de 3,5 M€, est réévaluée à 4,5 M€ pour intégrer une étude de développement de la ligne TER Strasbourg-Sarreguemines.

L'objectif est de permettre la réalisation d'études et d'éventuels travaux préparatoires d'infrastructures en ligne et/ou en gare pour l'aménagement de la capacité et de la sécurité sur la ligne actuelle.

4 – Transport en site propre ouest (TSPO) 1ère tranche (T8)

L'opération de construction d'un transport collectif en site propre à l'ouest de Strasbourg, d'un montant initial de 20 M€, est portée à 30 M€ fin de permettre la poursuite du projet au titre d'une première phase fonctionnelle d'une deuxième tranche, réalisable d'ici 2013.

La 1ère tranche prévoit l'aménagement des voies en site propre hors agglomération entre Ittenheim et Furdenheim ainsi que la réalisation de couloirs réservés, parkings-relais et points d'arrêt dans les agglomérations traversées.

Le financement complémentaire proposé vise à accélérer les perspectives de désenclavement en transports collectifs du territoire périurbain ouest de Strasbourg jusqu'à Wasselonne, sur la base d'un programme fonctionnel en cours de définition. Le libellé de l'opération est donc complété par « ... 1ère phase d'une 2ème tranche ».

5 – Extension des lignes du tramway de Mulhouse (T9)

Cette opération prévoyait la réalisation des extensions suivantes : « rattachement – Châtaignier » (ligne 1), « Châtaignier – Bosquers du Roy » (ligne 1), « Nouveau Bassin – Jonquilles » (ligne 2). Les deux dernières extensions ont été retenues au titre de l'appel à projets TCSP « transports urbains en région » en 2008, avec une contribution de 6,5 M€ au titre du CPER A ce jour, seule l'extension « rattachement – Châtaignier » a été mise en service en juillet 2008 avec l'octroi d'une subvention de 3,5 M€ de l'Etat.

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) a décidé du report de la poursuite des travaux d'extension de son réseau de tramway. L'opération est remise à plat de manière substantielle et son financement réduit de 36,8 M€. Ce report aura également pour impact un moindre financement de l'Etat hors CPER de 5,9 M€ (1,18 M€ au titre de l'appel à projet TCSP et 4,72 M€ au titre de la politique de la ville). Son libellé est modifié pour prendre en compte l'évolution de la consistance du programme, qui prévoit une 1ère phase d'aménagement multimodal à la gare de Mulhouse (coût estimé à 6,9 M€) ainsi que des études et d'éventuels travaux en faveur d'un projet de « bus express » (pour des investissements estimés à 2 M€).

6 – Tram-train Mulhouse-Thann-Kruth (études 2ème phase) (T10)

L'opération, d'un montant initial de 2 M€, est réévaluée à 3 M€ pour prendre en compte un complément nécessaire à l'amélioration de la 1ère phase du tram-train, dont la mise en service a eu lieu le 11 décembre 2010. Les montants proposés doivent permettre de partager le diagnostic suite à la mise en service, d'évaluer les solutions d'optimisation envisageables à court et moyen terme pour améliorer la performance de l'exploitation et de réaliser d'éventuels travaux sur l'infrastructure. Le libellé de l'opération est complété par « ... amélioration de la 1ère phase ».

7 – Amélioration de service ligne Haguenau-Niederbronn (T12)

Compte tenu du niveau de trafic de la ligne TER Haguenau-Niederbronn, Réseau Ferré de France participera, à hauteur d'un tiers, aux seuls travaux de régénération des voies et ouvrages, ce qui porte sa participation prévisionnelle à 6,6 M€.

La modification de la participation financière de RFF impose la prise en charge du surcoût à parité par l'Etat et la Région.

8 – Modernisation Mulhouse-Chalampé pour le transport de fret et 1ère phase pour le trafic voyageurs (T13)

L'opération, d'un montant initial de 22 M€, est réévaluée à 28,18 M€ afin de financer le surcoût des aménagements nécessaires à la circulation des futurs TGV Rhin-Rhône entre Mulhouse et Freiburg fin 2012. Deux aller-retours journaliers Paris-Mulhouse vers Fribourg sont inscrits dans le cadre du schéma des dessertes du TGV Rhin-Rhône présenté, après concertation, le 29 janvier 2010.

Le besoin de financement prévoit un apport de RFF de 1,6 M€ avec une contribution à parité Etat - Conseil Régional d'Alsace des investissements nécessaires.

Le libellé de l'opération est donc complété par « ... TER et TGV ».

9 - Nouvelle opération « Equipement GSMR lignes TER Nord Alsace »

Compte tenu d'un trafic ferroviaire TER élevé et des perspectives de développement, le Conseil Régional souhaite équiper en radio sol-train les lignes Strasbourg-Haguenau et Strasbourg-Lauterbourg afin, d'une part, de renforcer les conditions de sécurité sur ces lignes à double voie et, d'autre part, d'optimiser les capacités de l'infrastructure par une gestion plus performante des circulations. Les études techniques de niveau avant-projet sont en cours et permettront la réalisation de l'opération à partir de 2011 pour une mise en service à l'horizon fin 2013.

L'Etat choisit d'accompagner cette démarche innovante à hauteur de 3,1 M€, pour un budget prévisionnel total de 7 M€.

L'Etat et les Collectivités territoriales décident de programmer les opérations décrites cidessus telles qu'elles sont inscrites dans la synthèse financière présentée ci-après.

Volet transports (GP5) du CPER 2007-2013 : ALSACE

Synthèse financière par opération et par cofinanceur

Code op°	Opération	Phase du CPER	Montants totaux estimės (M€)												
				Etat	Conseil Régional Alsace	CG du Bas-Rhin	CG du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et M2A	Strasbourg et CUS	Fonds européens	Autres			
	Infrastructures ferroviaires/	CPER initial	29,970	9,650	16,080							4,240			
T1	Achèvement de la troisième voie Erstein	Retrait de crédits	-15,223	-4,848	-8,075							-2,300			
	(axe Strasbourg-Bâle)	CPER après révision	14,747	4,802	8,005							1,940			
	Infrastructures ferroviaires/	CPER initial	70,000	28,000	35,000		0,000		0,000		0,000	7,000			
Т3	Aménagement de capacité sur axe Vendenheim Bâle (y compris	Complément et retrait de crédits	4,350	-0,330	-2,128		0,900		0,300		0,500	5,108			
	Strasbourg-Kehl)	CPER après révision	74,350	27,670	32,872		0,900		0,300		0,500	12,108			
	Etudes préparatoires et prospectives	CPER initial	3,500	1,500	1,000		0,500				0,000	0,500			
T4	(dont AFO à l'EAP et Strasbourg-	Complément de crédits	1,000	0,200	0,600		0,000				0,200	0,000			
	Sairegueililles)	CPER après révision	4,500	1,700	1,600		0,500				0,200	0,500			
	Infrastructures ferroviaires/ Transport	CPER initial	20,000	6,500	5,000	8,500									
Т8	tranche + 1ère phase de la 2ème	Complément de crédits	10,000	3,250	2,500	4,250									
	tranche Extension tram Mulhouse +	CPER après révision	30,000	9,750	7,500	12,750									
		CPER initial	60,000	10,000			3,000		47,000						
Т9	aménagement multimodal de la gare de	Retrait de crédits	-36,800	-4,720			-1,100		-30,980						
	Mulhouse*	CPER après révision	23,200	5,280			1,900		16,020						
	Infrastructures ferroviaires/ Ftudes :	CPER initial	2,000	0,630	0,600				0,470			0,300			
T10	Sarreguemines) Infrastructures ferroviaires/ Transport en Site Propre Ouest (TSPO) 1ère tranche + 1ère phase de la 2ème tranche Extension tram Mulhouse +	Complément de crédits	1,000	0,315	0,300				0,235			0,150			
	(Zeme phase)	CPER après révision	3,000	0,945	0,900				0,705		-,	0,450			
		CPER initial	24,000	8,000	8,000							8,000			
T12	Tram-train Mulhouse-Thann-Kruth (2ème phase) Amélioration de service ligne	Redéploiement de crédits	0,000	0,700	0,700							-1,400			
		CPER après révision	24,000	8,700	8,700						0,500 0,000 0,200 0,200 0,200	6,600			
	Infrastructures ferroviaires/	CPER initial	22,000	7,300	10,700							4,000			
T13	Modernisation Mulhouse-Chalampé pour le transport de fret et voyageurs	Complément de crédits	6,180	2,290	2,290							1,600			
	ires a roy	CPER après révision	28,180	9,590	12,990							5,600			
	Infrastructures formaticines/ Et. de-	CPER initial	0,000	0,000	0,000										
Nouvelle opération	Infrastructures ferroviaires/ Etudes Lignes TER Nord de Strasbourg : équipements GSMR	Complément de crédits	7,000	3,100	3,900										
	equipements Gowk	CPER après révision	7,000	3,100	3,900										
		Complément de crédits	33,388	9,855	10,290	4,250	0,900		0,535		0,700	6,858			
	Bilan de l'avenant du CPER	Retrait de crédits	-55,881	-9,898	-10,203	0,000	-1,100		-30,980		0,000	-3,700			
		Bilan de la révision	-22,493	-0,043	0,087	4,250	-0,200		-30,445		0,700	3,158			

remarque : le report d'une partie des extensions du tramway de Mulhouse conduit à des économies de l'Etat hors CPER de $5.9M \in 1.18$ au titre de l'appd à projet TCSP et de 4.72 au titre de la politique de la ville

Avenant relatif au Grand Projet 6 « Mieux préserver l'environnement alsacien »

Le montant total du Grand Projet « Mieux préserver l'environnement alsacien » inscrit au Contrat de Projets 2007/2013 est de 106,59 millions d'euros.

Le présent avenant est établi à budget constant.

Il a pour objet principal de renforcer l'axe « prévention coulées de boues : études et travaux » et l'action « protection et valorisation de la biodiversité » par redéploiement de crédits du plan Ill et du plan Bruche.

1 – Plan Bassin Rhénan et étude de faisabilité de l'extension de l'espace de mobilité du vieux Rhin (E4)

Cette action est modifiée afin d'intégrer une partie des opérations liées aux objectifs du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) « Rhin » et au Programme de mesures associé, qui ont été approuvés le 27 novembre 2009 postérieurement à la signature du CPER. Son nouvel intitulé est : « Plan Bassin Rhénan et étude de faisabilité de l'extension de l'espace de mobilité du vieux Rhin et mise en œuvre du SDAGE ». Le champ d'action se trouve ainsi élargi à budget constant pour permettre une meilleure réalisation des politiques concernant les cours d'eau, en particulier dans le Haut-Rhin, visant à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

2 – Prévention des coulées de boues (études et travaux) (E10 et E11)

Suite aux coulées d'eaux boueuses importantes intervenues chaque printemps depuis 2008 en Alsace, de nombreuses collectivités ont sollicité les Conseils Généraux et l'Etat pour la réalisation de travaux de prévention. Pour faire face à l'accroissement des besoins, les signataires du CPER décident de renforcer les moyens budgétaires affectés à ce volet du CPER à hauteur de 1,15 M€.

L'Agence de l'Eau interviendra en tant que nouveau financeur. Pour faciliter la réalisation des opérations, il est décidé de fusionner la ligne « Etudes (E10) et la ligne « Travaux » (E11).

3 – Plan III (E5/E6)

La mise en œuvre du transfert de domanialité de l'Ill s'est effectuée conformément au CPER. Le volet restauration du Plan Ill ainsi que les travaux sur ouvrages, nécessitent plus de temps qu'initialement envisagé. L'Etat (Agence de l'Eau) et les collectivités réallouent une partie des crédits vers le volet prévention des coulées de boues : « études et travaux ». et vers les actions de protection et de valorisation de la biodiversité (E13) pour le Conseil Régional d'Alsace.

Le nouveau montant affecté au plan III sera de 8,16 M€.

4 – Plan Bruche (E8)

La mise en œuvre du transfert de domanialité de la Bruche s'est effectuée conformément au CPER.

Le Plan Bruche regroupe des actions relatives au canal ainsi que des actions sur le cours d'eau et son affluent, la Mossig. Les prévisions de programmation montrent que des crédits resteraient disponibles à l'horizon 2013 sur les actions de ralentissement dynamique prévues dans le Plan Bruche.

En conséquence, l'Etat (Agence de l'Eau) et les collectivités locales décident de réaffecter 0,2 M€ à l'opération de prévention des coulées de boues

5 – Protection et valorisation de la biodiversité (E13)

Les conclusions du Grenelle de l'environnement conduisent à un renforcement de l'action « protection et valorisation de la biodiversité ». Des crédits supplémentaires permettront de prendre en compte les nouveaux projets de la trame verte et bleue, des actions concourant à sa mise en œuvre, ainsi que les travaux préparatoires au schéma régional de cohérence écologique.

Volet environnement (GP6) du CPER 2007-2013 : ALSACE

	Opération	Programme LOLF	Phase du CPER	Montants totaux estimés	Cofinanceurs du CPER									
	6 Plan III Plan Bruche Prévention des coulées	LOLI		(M€)	Etat	Etat Agence de l'eau	Etat Fonds Barnier	Conseil Régional Alsace	CG du Bas- Rhin	CG du Haut- Rhin	Strasbourg et CUS	Autres		
		Agence de	CPER initial	9,560		1,108	1,450	0,981	0,821	5,100		0,100		
E5/E6	Plan III	l'eau/Fonds	Retrait de crédits	-1,400		-0,500	0,000	-0,450	-0,300	-0,150		0,000		
		Barnier	CPER après révision	8,160		0,608	1,450	0,531	0,521	4,950		0,100		
		Agonoo do	CPER initial	3,550		1,495			1,405		0,650			
E8	Plan Bruche	Agence de l'eau	Retrait de crédits	-0,200		-0,080			-0,120		0,000			
			CPER après révision	3,350		1,415			1,285		0,650			
		Fonds Barnier	CPER initial	4,000			1,100		0,970	1,930				
			Complément de crédits	0,000			0,000		0,000	0,000				
			CPER après révision	4,000			1,100		0,970	1,930				
	Prévention des coulées	181	CPER initial	1,000	0,500				0,160	0,340				
E10/E11	de boues études et		Complément de crédits	0,000	0,000				0,000	0,000				
	travaux		CPER après révision	1,000	0,500				0,160	0,340				
		Agence de	CPER initial	0,000		0,000			0,000	0,000				
		l'eau	Complément de crédits	1,150		0,580			0,420	0,150				
		road	CPER après révision	1,150		0,580			0,420	0,150				
	Protection et valorisation		CPER initial	5,030	1,110			2,900		1,020				
E13	de la biodiversité	113 (ex 153)	Complément de crédits	0,450	0,000			0,450		0,000				
	3.00.000		CPER après révision	5,480	1,110			3,350		1,020				
	Bilan de l'avenant du		Complément de crédits	1,600	0,000	0,580	0,000	0,450	0,420	0,150	0,000	0,000		
	CPER		Retrait de crédits	-1,600	0,000	-0,580	0,000	-0,450	-0,420	-0,150	0,000	0,000		
	<u> </u>		Bilan de la révision	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		

Annexe détaillée des opérations E5/E6 et E8 En référence à la page 83 du CPER

Opération		Programme LOLF	Phase du CPER	Montants totaux estimés	Cofinanceurs du CPER									
				(M€)	Etat	Etat Agence de l'eau	Etat Fonds Barnier	Conseil Régional Alsace	CG du Bas- Rhin	CG du Haut- Rhin	Strasbourg et CUS	Autres		
	Plan III (restauration)	Agence de l'eau	CPER initial	2,000		0,800		0,600	0,400	0,200				
			Retrait de crédits	-1,000		-0,400		-0,300	-0,200	-0,100				
E5/E6			CPER après révision	1,000		0,400		0,300	0,200	0,100				
L3/L0	Diese III (terraneur	Agence de	CPER initial	1,000		0,200	0,200	0,300	0,200	0,100				
	Plan III (travaux sur ouvrages)	l'eau/Fonds	Retrait de crédits	-0,400		-0,100	0,000	-0,150	-0,100	-0,050				
	ourragos)	Barnier	CPER après révision	0,600		0,100	0,200	0,150	0,100	0,050				
			CPER initial	0,600		0,120			0,180		0,300			
E8	Plan Bruche (ralentissement dynamique)	Agence de l'eau	Retrait de crédits	-0,200		-0,080			-0,120		0,000			
	aynamqac <i>j</i>		CPER après révision	0,400		0,040			0,060		0,300			

N'apparaissent pas dans le tableau les autres sous-opérations du Plan III et du Plan Bruche non concernées par la révision.

Avenant relatif au Grand Projet 7

« Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines »

Le montant total du grand projet « Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines », inscrit au contrat de projets 2007/2013, est de 115.134 millions d'euros.

Le présent avenant est établi à budget constant pour les co-signataires, avec principalement des ajustements entre les diverses opérations qui sont de faibles amplitudes. Il intègre également une nouvelle opération « Projet de développement du site de Neuf-Brisach », financée par réajustement du budget de plusieurs opérations du Grand Projet 7.

1 – Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin (zones d'activités) (VT3)

L'opération VT3 dédiée à la réalisation de zones d'activité dans le cadre du Plan de revitalisation du Haut-Rhin, d'un montant initial de 46 M€, est ramenée à 44,042 M€.

Cette évolution est motivée par l'achèvement de la programmation des zones d'activités en 2011 et la volonté d'accentuer la part des pépinières et hôtels d'entreprises au sein du Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin.

La réduction de financement de 1,958 M€ est obtenue par le retrait des montants contractualisés de 0,60 M€ pour l'État et de 1,358M€ pour le Conseil Général du Haut-Rhin qui seront redéployés sur l'opération « Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin, pépinières et hôtels d'entreprises ».

2 – Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin (pépinières et hôtels d'entreprises) (VT4)

L'avancement de l'opération VT4, relative à la réalisation de pépinières et hôtels d'entreprises dans le cadre du Plan de revitalisation du Haut-Rhin, s'avère être une réussite à mi-parcours. Un réajustement financier est nécessaire pour poursuivre la réalisation de ce volet du Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin.

L'opération est abondée à hauteur de 0,60 M€ de l'Éat et de 1,38 M€ du Conseil Général du Haut-Rhin.

Le montant de l'opération VT4 passe de 12 à 13,785 M€.

3 – Mulhouse (friches et ZAC) (VT5)

La réalisation des travaux favorisant l'intermodalité au niveau du parvis de la gare de Mulhouse nécessite d'effectuer des aménagements destinés à faciliter l'accueil d'activité tertiaire. Ils seront financés par un engagement complémentaire de l'Etat à hauteur de 0,053M€, financé par redéploiement du solde de l'opération VT9.

4 – Adaptation des structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées (VT12)

La totalité des engagements relatifs à l'adaptation des structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées a été réalisée, ou bénéficie maintenant de plans de financement définitifs. L'excédent budgétaire de 0,087 M€ du Conseil Général du Haut-Rhin est réaffecté au financement de l'opération sur le site de Neuf-Brisach.

5 – Ingénierie de coopération transfrontalière (réseaux métropolitains et eurodistricts, projets ATB dont tram) (VT14)

L'adhésion de l'Etat à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau en novembre 2010 explique le maintien de cette opération destinée à soutenir les projets des eurodistricts.

Toutefois, pour tenir compte de l'introduction de l'opération de Neuf-Brisach, il est décidé d'ajuster le budget initialement programmé par une diminution du financement de l'Etat de 0,26 M€ et de l'agglomération de Mulhouse de 0,13 M€. La Ville de Strasbourg décide d'augmenter son budget de 0,13 M€ pour tenir compte d'une opération programmée par l'eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Le nouveau plan de financement est de 2,34 M€ dont 0,54 M€ de part Etat.

6 – Projet de développement du site de Neuf-Brisach (nouvelle opération)

Dans le cadre du programme de mise en valeur du site monumental de Neuf-Brisach, inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Communauté de Communes s'engage dans la réalisation d'un programme pluriannuel de restauration et de mise en valeur des remparts. L'objectif est de préserver les remparts, classés au titre des monuments historiques, et de rendre le système fortifié attractif pour le tourisme de part et d'autre du Rhin, face à Breisach-am-Rhein.

L'opération est inscrite pour 0,65 M€, avec des engagements de l'État (0,26 M€), du Conseil Régional (0,195 M€) et du Conseil Général du Haut-Rhin (0,065 M€).

Volet équilibre territorial (GP7) du CPER 2007-2013 : ALSACE

Code op°	Opération	Phase du CPER	Montants totaux				Cofinan	ceurs du C	PER		
Code op	Operation	Filase du GFER	estimés (M€)	Etat	Conseil Régional Alsace	CG du Bas-Rhin	CG du Haut- Rhin	Mulhouse et M2A	Strasbourg et CUS	1,000 0,000 1,000 1,000 0,000 0,000	Autres
	Plan de revitalisation	CPER initial	46,000	4,000			4,000			1,000	37,000
VT3	économique du Haut-Rhin	Retrait de crédits	-1,958	-0,600			-1,358			0,000	0,000
	(zones d'activités) *	CPER après révision	44,042	3,400			2,642			1,000	37,000
	Plan de revitalisation	CPER initial	12,000	2,000	4,700		2,100				3,200
V 14	économique du Haut-Rhin (pépinières et hôtels	Complément et retrait de crédits	1,785	0,600	-0,195		1,380				0,000
	d'entreprises)	CPER après révision	13,785	2,600	4,505		3,480				3,200
		CPER initial	5,000	1,000	0,600			2,500			0,900
VT5	Mulhouse (friches et ZAC)	Complément de crédits	0,053	0,053	0,000			0,000			0,000
		CPER après révision	5,053	1,053	0,600			2,500			0,900
	Projets structurants	CPER initial	3,500	0,800	0,200			1,925			0,575
	d'aménagements de	Retrait de crédits	-0,053	-0,053	0,000			0,000			0,000
V 19	Mulhouse (gares et pôles d'échanges)	CPER après révision	3,447	0,747	0,200			1,925			0,575
	Adaptation des structures	CPER initial	9,859	4,857		3,240	1,762				
	d'accueil pour les	Retrait de crédits	-0,087	0,000		0,000	-0,087				
	personnes âgées et handicapées	CPER après révision	9,772	4,857		3,240	1,675				
	Ingénierie de coopération	CPER initial	2,600	0,800				0,400	0,400	1,000	
	transfrontalière (Réseaux	Retrait de crédits	-0,260	-0,260				-0,130	0,130	0,000	
	métropolitains et eurodistricts, projets ATB dont tram)	CPER après révision	2,340	0,540				0,270	0,530	1,000	
Mouvelle	Neuf brisach - projet de	CPER initial	0,000	0,000	0,000		0,000				0,000
Nouvelle opération	développement du site	Complément de crédits	0,650	0,260	0,195		0,065				0,130
operation	Vauban de Neuf Brisach	CPER après révision	0,650	0,260	0,195		0,065				0,130
		Complément de crédits	2,488	0,913	0,000	0,000	1,445	0,000	0,000	0,000	0,130
	Bilan de l'avenant du CPER	Retrait de crédits	-2,358	-0,913	0,000	0,000	-1,445	-0,130	0,130	0,000	0,000
		Bilan de la révision	0,130	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,130	0,130	0,000	0,130

Synthèse financière par Grand Projet et par cofinanceur

	Grand Projet	Phase du CPER	Montants totaux estimés					Со	financeurs	du CPER			
			(M€)	Etat	Conseil Régional Alsace	CG du Bas- Rhin	CG du Haut- Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et M2A	Strasbourg et CUS	Fonds européens	Autres	FCTVA
GP1	Dynamiser	CPER initial	284,562	128,042	52,318	31,961	11,246	1,070	10,066	30,420	3,500	7,640	8,300
/Haut	l'enseignement	Complément de crédits	1,100	1,100	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Dhin\	supérieur, la recherche	Retrait de crédits	-1,100	-1,100	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
,	et l'innovation	CPER après révision	284,562	128,042	52,318	31,961	11,246	1,070	10,066	30,420	3,500	7,640	8,300
	Améliorer l'accès à	CPER initial	26,071	8,750	17,321								
GP2	l'emploi et à la	Complément de crédits	2,096	0,000	2,096								
	formation	Retrait de crédits	-2,096	0,000	-2,096								
	professionnelle	CPER après révision	26,071	8,750	17,321								
	Renforcer le	CPER initial	47,080	11,658	8,120	5,760	5,000	7,502	4,000	5,040			
CB3	P3 rayonnement culturel de l'Alsace	Complément de crédits	10,900	2,520	2,120	1,520	0,000	1,400	0,000	3,340			
0.3		Retrait de crédits	-12,600	-2,520	-2,520	-2,520	0,000	0,000	0,000	-5,040			
	do i Aloudo	CPER après révision	45,380	11,658	7,720	4,760	5,000	8,902	4,000	3,340			
	Développer les modes	CPER initial	423,640	125,000	116,200	19,280	8,710		50,630	37,540	1,000	65,280	
GP5	de transports	Complément de crédits	33,388	9,855	10,290	4,250	0,900		0,535	0,000	0,700	6,858	
0.5	alternatifs au mode	Retrait de crédits	-55,881	-9,898	-10,203	0,000	-1,100		-30,980	0,000	0,000	-3,700	
	routier	CPER après révision	401,147	124,957	116,287	23,530			20,185	37,540	1,700	68,438	
	Mieux préserver	CPER initial	106,590	34,060	42,301	3,856	9,590			1,460	15,223	0,100	
	l'environnement	Complément de crédits	1,600	0,580	0,450	0,420	0,150			0,000	0,000	0,000	
0.0	alsacien	Retrait de crédits	-1,600	-0,580	-0,450	-0,420	-0,150			0,000	0,000	0,000	
		CPER après révision	106,590	34,060	42,301	3,856	9,590			1,460	15,223	0,100	
	Développer l'équilibre	CPER initial	115,134	22,757	9,757	8,797	8,972		4,825	0,400	2,200	57,426	
0.07	territorial de l'Alsace,	Complément de crédits	2,488	0,913	0,000	0,000	1,445		0,000	0,000	0,000	0,130	
	région frontalière, et les	Retrait de crédits	-2,358	-0,913	0,000	0,000	-1,445		-0,130	0,130	0,000	0,000	
	démarches métropolitaines	CPER après révision	115,264	22,757	9,757	8,797	8,972		4,695	0,530	2,200	57,556	
		CPER initial	1 035,441	341,524	257,673	72,143	46,007	8,572	69,521	74,860	26,396	130,446	8,300
	Bilan de l'avenant du	Complément de crédits	51,572	14,968	14,956	6,190	2,495	1,400	0,535	3,340	0,700	6,988	0,000
	CPER	Retrait de crédits	-75,635	-15,011	-15,269	-2,940	-2,695	0,000	-31,110	-4,910	0,000	-3,700	0,000
	OI LIX	Bilan de la révision	-24,063	-0,043	-0,313	3,250	-0,200	1,400	-30,575	-1,570	0,700	3,288	0,000
		CPER après révision	1 011,378	341,481	257,360	75,393	45,807	9,972	38,946	73,290	27,096	133,734	8,300

Le GP4 ne fera pas l'objet de révision

Non financeur du GP

L'Etat

Pierre-Etienne BISCH

Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin

La Région Alsace

Philippe RICHERT

Président du Conseil Régional d'Alsace

Le Département du Bas-Rhin

Guy-Dominique KENNEL

Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Le Département du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Président du Conseil Général du Haut-Rhin

La Ville de Strasbourg

La Ville et la Communauté

La Ville de Mulhouse

Roland RIES

d'Agglomération de Colmar

Jean ROTTNER

Maire de Strasbourg

Gilbert MEYER

Maire de Mulhouse

Président de la Communauté d'Agglomération de Colmar. Maire de Colmar

La Communauté Urbaine de Strasbourg

Mulhouse Alsace Agglomération

Jacques BIGOT

Jean-Marie BOCKEL

Président de la Communauté Urbaine

Président de Mulhouse Alsace Agglomération

de Strasbourg

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Paul MICHELET
Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse